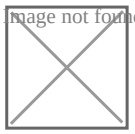

Travailler pour une autre filiale

Par **CIOCC**, le **06/11/2015** à **22:36**

Bonjour,
Je suis cadre commercial dans un grand groupe industriel français. Le CEO de ma filiale (société A) est aussi le CEO d'une autre filiale (société B) qui nous fourni de la matière première. Pour des raisons de réduction d'effectif, le commercial de la société B qui part en retraite, n'est pas remplacé. Du coup, le CEO a décidé que je prendrai une partie de son job pour la société B. Je lui ai demandé ce qu'il était prévu pour adapter mon contrat de travail mais je n'ai eu aucune réponse.
Je me pose donc les questions suivantes :
- Est-ce légal de m'imposer ceci en me faisant comprendre (sans me le dire) que je n'ai pas le choix ?
- Suis-je obligé d'accepter ce deuxième travail sous prétexte que le CEO est responsable des filiales A et B ?
- Ai-je le droit de faire des offres, donc engager commercialement la société B, alors que je ne fais pas partie des effectifs de la société B?
- Dois-je négocier un avenant à mon contrat de travail de la société A, ou bien avoir un deuxième contrat de travail pour la société B ?
- Quel lieu de travail doit apparaître sur mon contrat de travail ?
Merci pour vos conseils
CIOCC

Par **P.M.**, le **07/11/2015** à **08:17**

Bonjour,
La société B a pu confier par contrat la commercialisation de ses produits à la société A sans que cela modifie réellement vos conditions de travail sauf que le volume en serait augmenté...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés